

téléobservation et le Groupe de travail des satellites de radiodiffusion directe. Il serait chargé de procéder à une étude approfondie des facteurs pertinents de l'utilisation des génératrices nucléaires dans l'espace et de faire des recommandations aux États membres. Il va sans dire qu'il bénéficierait de l'appui total et de la participation de tous les membres qui s'intéressent à cette technique. Il pourrait contribuer pour beaucoup à éclaircir les questions, comme l'ont fait ses prédécesseurs dans d'autres domaines, et préparer ainsi le terrain pour le Sous-Comité juridique, le Comité et l'Assemblée générale. La collecte de renseignements scientifiques et techniques et la discussion des aspects juridiques et autres pourraient se dérouler simultanément.

Nous vous proposons maintenant certaines questions dont pourrait se saisir le groupe de travail envisagé. De quelles autres sources d'énergie dispose-t-on pour les satellites et quels sont leurs avantages et désavantages comparatifs, entre autres sous le rapport de la sécurité? Parmi les différentes génératrices nucléaires, du type des réacteurs alimentés à l'uranium 235 et des génératrices à radioisotopes alimentées au plutonium 238, quels sont les avantages et les désavantages de chacune, entre autres sous le rapport de la sécurité? Conviendrait-il de fixer des normes relatives à la radioactivité émise par les engins spatiaux qui reviennent sur terre? Dans la même veine, devrait-on réglementer l'utilisation des génératrices nucléaires en fonction de l'altitude, de la durée de l'orbite et de la période de désintégration (période radioactive) des matières radioactives? Quelles précautions particulières devrait-on prendre pour éviter toute possibilité de réaction de fission incontrôlée ou d'expansion lors d'un lancement raté ou après la rentrée? Quelles garanties spéciales ou quelles normes de conception faudrait-il élaborer au sujet de la désintégration des matières radioactives lors de la rentrée ou encore au sujet de la rentrée intacte et de la récupération? Quelles sont les mesures appropriées et applicables pour donner avis: a) de l'intention de lancer un vaisseau spatial ayant à son bord une génératrice nucléaire? b) des risques posés par la rentrée? c) de l'heure et du lieu probables de l'écrasement? et d) de l'écrasement lui-même? Quel rôle les organismes de l'ONU comme l'AIEA et le Bureau pour la coordination des secours pourraient-ils jouer afin d'améliorer la sûreté de fonctionnement des satellites de ce genre et, au besoin, des opérations internationales d'urgence concernant la recherche, la récupération et le nettoyage?

Il est fort possible que d'autres délégations veuillent soumettre d'autres questions au groupe de travail. Les nôtres ne servent qu'à indiquer de façon préliminaire les domaines où nous estimons qu'il convient d'effectuer des études techniques.

Je ne veux pas soulever ici les questions juridiques, puisqu'elles sont du ressort du Sous-Comité juridique, qui se réunira à Genève le mois prochain. Je précise toutefois que nous entendons demander la tenue, en parallèle, d'études sur les implications juridiques de cette affaire, dans le cadre d'une réponse graduelle et exhaustive. Nous songeons notamment à proposer la révision des instruments internationaux adoptés il y a quelques années par le Comité sur l'espace extra-atmosphérique afin de déterminer s'il y a lieu d'élaborer un document supplémentaire régissant l'utilisation des génératrices nucléaires dans l'espace, soit sous forme de principes directeurs présentés à l'Assemblée générale pour adoption, soit sous forme de convention où figureraient des engagements juridiques exécutoires. Compte tenu de tous les facteurs techniques